

Orientation 4.1 Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire

Orientation 4.1 Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire

Mesure 4.1.1 Qualifier l'offre touristique des Écrins et faire du territoire une destination éco-touristique.

"Le tourisme est la clef de voûte de l'économie locale, mais il n'a de sens que s'il est respectueux du territoire dont il tire profit, en :

- préservant les ressources naturelles et l'espace ;
- évitant les pollutions dues aux gaz à effet de serre (consommations énergétiques des transports et des bâtiments) ;
- limitant la fréquentation humaine affectant les milieux naturels (dérangement de la faune, déchets, effluents...) ;
- garantissant l'attractivité du territoire (offre diversifiée et préservation du caractère des lieux).

Un accueil touristique adapté aux principes de développement durable sera capable de concilier activité économique, protection de l'environnement, et respect des ressources naturelles, culturelles et sociales. Certains sites à forte notoriété étant sur-fréquentés, la recherche d'un meilleur équilibre dans la répartition des offres de découverte doit être engagée.

Un appui technique est apporté aux entreprises touristiques (structures d'hébergement, gestionnaires de refuge, professionnels de l'accompagnement en montagne ou d'activités sportives, animateurs nature...) pour concevoir des produits éco-touristiques intégrant les caractéristiques suivantes :

- un fonctionnement éco-responsable (gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets...) ;
- le respect des milieux naturels et du bien-être des populations locales ;
- l'éducation à l'environnement et la découverte de la culture locale ;
- un accueil propice aux rencontres et aux échanges ;
- la valorisation du patrimoine bâti des infrastructures d'accueil, associée à une démarche d'éco-construction (hébergement notamment) ;
- la qualification progressive des produits et services en fonction de référentiels de qualité propres à chaque domaine d'activité." page 71

Rôles de l'EPPNE : pilotage d'une future charte européenne de tourisme durable ; appui technique au montage de produits « éco-conçus » ou à l'élaboration de référentiels de bonnes pratiques ; poursuite de la labellisation « Gîtes Panda »...

Contribution attendue des communes adhérentes : collaboration locale aux projets.

Principaux autres partenaires à mobiliser : OT et SI, CDT, CRT, EPCI, Régions et Départements, réseaux de professionnels de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement (guides de haute montagne, accompagnateurs en montagne, animateurs nature et guides du patrimoine), WWF-France, ONF, AFRAT...

Orientation 4.1 Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire

Mesure 4.1.2. Mettre en réseau les acteurs de l'accueil de l'accompagnement et de la découverte

"Pour valoriser l'offre ci-dessus, il faut la compléter et la diversifier en associant des prestations d'hébergement et de découverte, ainsi que des services complémentaires (transport notamment). Pour ce faire, la mise en réseau des acteurs concernés (dont l'établissement public du parc) et la structuration de l'offre sont nécessaires.

La formation, l'échange et la mutualisation des expériences sont une source de créativité et d'amélioration notable pour l'accueil des résidents et des visiteurs. La mise en réseau préconisée par la charte doit pouvoir s'en inspirer. Ces échanges entre professionnels du tourisme et de l'accueil rural permettront de concilier prestations actuelles et projets, tout en forgeant une identité commune reposant sur les atouts du territoire.

L'établissement public du parc apporte donc son soutien à la structuration de cette offre, en « reliant » les professionnels du tourisme et les autres professionnels de l'accueil rural adhérant au principe, et en associant l'image de marque du parc national des Écrins à la démarche. L'utilisation de l'image et du logo du territoire, ainsi que le référencement « Parc national des Écrins », sont abordées à la mesure 4.4.2." page 71

Rôles de l'EPPNE : contribution à la mise en réseau des acteurs du tourisme adhérant à la démarche ; participation à la valorisation touristique de l'offre au sein du réseau constitué ; appui à la mise en réseau offres d'accueil et de découverte, et des outils associés

Contributions attendues des communes adhérentes : appui local aux projets ; intégration des actions communales dans un programme d'animation commun aux acteurs de leur territoire.

Principaux autres partenaires à mobiliser : OTSI, CDT, CRT, Régions et Départements, Parcs nationaux de France, réseaux et professionnels de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement (SNAM, guides de haute montagne, accompagnateurs en montagne, animateurs nature et guides du patrimoine).

Mesure 4.1.3 Inciter les adeptes des activités de nature à des pratiques respectueuses de l'environnement.

"Les activités de pleine nature sont une composante essentielle de l'offre touristique du territoire (ressourcement, épanouissement, recherche de performance...) et constituent un enjeu socio-économique notable pour le développement des zones rurales. De nouvelles disciplines sont inventées régulièrement, amplifiant ainsi la diversité de ce secteur d'activité. Les pratiques, en particulier hivernales (raquettes, ski de randonnée...), prennent

Orientation 4.1 Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire

une ampleur croissante, en toute saison.

Cette évolution peut se traduire par une augmentation significative de la pression sur les milieux. Malgré le respect porté à leur environnement, les pratiquants peuvent en effet induire des impacts négatifs sur le patrimoine naturel. La charte recommande donc une mise en cohérence des pratiques avec la sensibilité des milieux. C'est pourquoi l'établissement public du parc, les professionnels et les fédérations concernés s'engagent à sensibiliser les pratiquants dans ce sens, et à mener des actions complémentaires telles que :

- sensibiliser les pratiquants de randonnée hivernale (ski, raquettes...) aux espèces naturelles vulnérables durant cette période ;
- préserver et transmettre les valeurs de l'alpinisme (notamment auprès des jeunes) ;
- concilier les projets d'équipement/aménagement en falaise avec la protection des abords des sites (accès) et des milieux favorables aux espèces rupestres ;
- promouvoir des itinéraires préférentiels pour les pratiques sportives, dans le respect des autres usagers ;
- intégrer la vulnérabilité de certaines espèces animales dans la pratique du vol libre et du vol à voile ;
- limiter la pratique du snow-kite aux espaces exempts d'enjeux environnementaux majeurs ;
- favoriser la cohabitation des différents usagers des milieux aquatiques et les sensibiliser à la notion de fragilité (zones de frai, espèces vulnérables...) ;
- soutenir les activités tournées vers la culture et le ressourcement ;
- sensibiliser les randonneurs au respect des pratiques pastorales." page 72

Rôles de l'EPPNE : connaissance de la répartition géographique et de l'importance des différentes activités de pleine nature : participation à l'élaboration des PDESI avec les conseils généraux ; évaluation de la fréquentation liée aux activités de pleine nature ; évaluation de l'impact de certaines pratiques sur l'environnement : suivi des zones perturbées et élaboration d'une carte des sensibilités environnementales pour les activités de loisirs à impact notable ; évaluation des effets de la « dévalaison » des skieurs hors piste dans les vallons sauvages périphériques (dont certains sont dans coeur du parc), depuis les remontées mécaniques des stations ; sensibilisation des adeptes du ski de randonnée et des sorties en raquettes aux impacts de ces pratiques ; transmission d'informations sur les sensibilités environnementales aux professionnels de l'encadrement des activités culturelles et de loisirs, aux porteurs de projet, aux fédérations et aux communes ; recherche d'équilibre entre développement de sites sportifs et protection de sites naturels sensibles, en encourageant l'élaboration de conventions d'usage ; sensibilisation des pratiquants aux enjeux environnementaux par diffusion de guides de bonne conduite dans les espaces naturels.

Contributions attendues des communes adhérentes : prise en compte des avis relatifs aux enjeux environnementaux dans les projets d'infrastructure sportive ; relais d'information auprès de la population

Principaux autres partenaires à mobiliser : fédérations sportives, services des sports de nature des conseils généraux, associations de protection de la nature, professionnels de l'encadrement des activités culturelles et de pleine nature, SNAM, fédérations de chasseurs et de pêcheurs, services de l'État concernés...

Orientation 4.1 Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire

Mesure 4.1.4. Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics

"Au début des années 2000, les études de fréquentation ont montré que la clientèle du parc national des Écrins est fidèle, mais « vieillissante ». Il est donc essentiel d'adapter l'offre existante afin d'attirer de nouveaux publics, et notamment les jeunes qui représentent les acteurs économiques et sociaux de demain (voir mesure 1.3.3).

Les actions partenariales en cours (« Destination refuges », expositions spécifiques...) doivent être élargies, en lien avec les professionnels de la montagne (guides, accompagnateurs, gardiens de refuge, professionnels du tourisme...). D'abord, en identifiant les représentations et les attentes de cette génération. Puis, en élaborant de produits de découverte conciliant leurs demandes (ludiques et éducatives) et les valeurs montagnardes.

Outre les jeunes, il est essentiel d'élargir la découverte du territoire à d'autres publics spécifiques : familles nombreuses, personnes âgées, personnes handicapées, clientèle étrangère... Il s'agit donc de construire et d'organiser, avec les acteurs locaux, un réseau de services et de produits adaptés, et de mettre en oeuvre les actions de formation et d'animation adéquates.

Une attention particulière doit être portée à la qualité de la médiation humaine et aux aménagements des centres d'accueil (offices du tourisme, maisons du parc, musées...), tant du point de vue de la qualité intrinsèque des bâtiments (scénographie, qualité énergétique, accessibilité...) que de la signalétique." page 73

Rôles de l'EPPNE : sensibilisation/formation des agents de l'EPPNE à la pédagogie, à l'accueil des personnes handicapées et aux langues étrangères ; développement des offres dédiées aux jeunes et aux familles ; construction de produits d'accueil plus spécifiques aux personnes handicapées (maisons du parc, itinéraires adaptés...) ; mise en réseau des offres d'accueil et valorisation de leur hétérogénéité ; labellisation « Toit handicap » des maisons du parc...

Contributions attendues des communes adhérentes : appui aux démarches exemplaires et innovantes en considération des différents publics dans l'aménagement des espaces communaux.

Principaux autres partenaires à mobiliser : services départementaux et régionaux de l'État, Régions, Départements, EPCI, Pays, acteurs socioprofessionnels, OT et SI, CDT, CRT, ONF, associations, gérants d'infrastructures d'accueil concernées...

Référence ID de l'article : #1108

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-07-12 15:29